PENSER MIEUX L'ÉNERGIE

FICHE BAR-TH-171

POMPE À CHALEUR AIR/EAU

OFFRE ELIGIBLE AU COUP DE POUCE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- La mise en place de la pompe à chaleur ne doit concerner que le chauffage ou le chauffage et eau chaude sanitaire ;
- Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans ;
- Mise en place réalisée par un professionnel RGE ;
- L'efficacité énergétique saisonnière (η_s) de la pompe à chaleur à installer est supérieure à :
  - 111 % pour les PAC moyenne et haute température (supérieure à 35°C)
  - 126 % pour les PAC basse température (inférieure à 35°C)
- Installation d'un régulateur ainsi que la classe, la marque et la référence de celui-ci ;
- Le régulateur installé relève de l'une des classes IV, V, VI, VII ou VIII telles que définies au paragraphe 6.1 de la communication de la Commission 2014/C 207/02 ;
- **Pour le coup de pouce :** Dépose d'une chaudière individuelle fonctionnant au gaz, fioul ou charbon.

CONDITIONS D'INÉLIGIBILITÉ

- Non cumulable avec l'installation d'un ballon thermodynamique (BAR-TH-148) si la PAC est utilisée pour le chauffage et l'EC ;
- La pompe à chaleur installée ne doit pas être associée à une chaudière à haute performance énergétique (à condensation, autre que charbon/fioul/gaz) pour le chauffage des locaux.

VALORISATION MINIMALE POUR LE COUP DE POUCE

> **4 000 €**
> modeste & précaire
> 615 400 kWh cumac

2 500 €
classique
384 600 kWh cumac

Correspond à une valeur de
6 500 €
le gWh cumac

PIÈCES À FOURNIR POUR ACCEPTATION DU DOSSIER :

- Cadre contribution
- Devis
- Facture
- Attestation sur l'honneur
- Note de dimensionnement
- CNI
- Avis d'imposition
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : **facture de téléphone** (fixe ou mobile) uniquement et correspondant aux coordonnées du dossier
- Fiche technique de l'appareil installé
- Certification RGE valide de la date de signature du devis jusqu'à la date de facture
- Rapport avec photos horodatées et géolocalisées (*Fidealis* ou *Verifia*)

A LA FIN DE TRAVAUX, IL EST IMPÉRATIF DE TRANSMETTRE UNE COPIE DU DOSSIER COMPLET AU CLIENT.

CRITÈRES DEVANT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR DEVIS ET FACTURE

- Coordonnées (raison sociale, adresse et téléphone) et SIRET de l'entreprise ayant réalisé les travaux
- Cordonnées du bénéficiaire (nom, prénom, tel, mail, adresse fiscale et travaux)
- Mention "Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau" en précisant ses marques et référence
- Installation du régulateur avec classe, marque et référence
- Usage de la pompe à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS)
- Type d'application de la PAC (basse, moy. ou haute température)
- Marque et références du régulateur obligatoire
- L'efficacité énergétique saisonnière (ηs) selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013
- Mention du rôle actif et incitatif
- Dates de : visite préalable, édition, visite sur site et signature
- Bon pour accord et signature (uniquement pour le devis)

EXEMPLE DE DEVIS

CHAUFF'RIE

CHAUFF'RIE
51 rue de la chaudière - 57845 Chauffage
RCS CHAUFFAGE / SIRET 000 000 000 00000
TVA intra communautaire FR 00 000 000 000
contact@chauffrie.fr / Tel 00 00 00 00 00
N°assurance décennale :
N° assurance RC :
N° de qualification RGE :

DEVIS N° XXXXX

DEVIS

Date d'émission du devis : *xx/xx/xx* Délai de validité du devis : 3 mois
Date de visite préalable : *xx/xx/xx*

Nom et adresse du site concerné :
Monsieur DURAND 5 rue de la mairie 60000 BEAUVAIS
Zone d'habitation : *xx* - Précarité : type CEE
Type de chauffage : *xx*
Type de logement : *Maison ind. / + 15 ans / Surface chauffée : xx m²*

A l'attention de :
Monsieur DURAND
5 rue de la mairie 60000 BEAUVAIS
Tél. : 01 34 67 89 00
Mail : c.durand@gmail.com

Désignation	U	Qté	PU HT	Total HT
- Mention "Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau" + marque de référence - Installation du régulateur avec classe, marque et référence - Usage de la pompe à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS) - Type d'application de la PAC (basse, moyenne ou haute température) - Marque et références du régulateur - L'efficacité énergétique saisonnière (ηs) selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013	XX	XX	X €	XXXX €
TOTAL HT			**X €**	**XXXX €**
			TVA 5,50 %	XXXX €
TOTAL TTC				**XXXX €**

Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de ESSO SAF - SIREN 542 010 053 versée par Société XXXXX dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à Société XXXXX, les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à XXXX €.

NET À PAYER TTC **XXXX €**

SIGNATAIRE - Engagement de l'offre

Date : . . . . . .

"bon pour acccord" :

Signature

EXEMPLE DE FACTURE

CHAUFF'RIE

CHAUFF'RIE
51 rue de la chaudière - 57845 Chauffage
RCS CHAUFFAGE / SIRET 000 000 000 00000
TVA intra communautaire FR 00 000 000 000
contact@chauffrie.fr / Tel 00 00 00 00 00
N°assurance décennale :
N° assurance RC :
N° de qualification RGE :

FACTURE N° XXXXX

FACTURE

Nom et adresse du site concerné :
Monsieur DURAND 5 rue de la mairie 60000 BEAUVAIS
Zone d'habitation : *xx* - Précarité : type CEE
Type de chauffage : *xx*
Type de logement : *Maison ind. / + 15 ans / Surface chauffée : xx m²*

A l'attention de :
Monsieur DURAND
5 rue de la mairie 60000 BEAUVAIS
Tél. : 01 34 67 89 00
Mail : c.durand@gmail.com

Désignation	U	Qté	PU HT	Total HT
- Mention "Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau" + marque de référence - Installation du régulateur avec classe, marque et référence - Usage de la pompe à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS) - Type d'application de la PAC (basse, moyenne ou haute température) - Marque et références du régulateur - L'efficacité énergétique saisonnière (ηS) selon le règlement (EU) n° 813/2013 de la commission du 2 août 2013	XX	XX	X €	XXXX €
TOTAL HT			**X €**	**XXXX €**
			TVA 5,50 %	XXXX €
TOTAL TTC				**XXXX €**

Les travaux et prestations, objet du présent devis, donneront lieu à une contribution financière de ESSO SAF - SIREN 542 010 053 versée par Société XXXXX dans le cadre de son rôle incitatif sous forme d'une prime déduite du montant de la facture finale, sous réserve de l'engagement de fournir exclusivement à Société XXXXX, les documents nécessaires à la valorisation des opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le montant de cette contribution financière, hors champ d'application de la TVA, est susceptible de varier en fonction des travaux effectivement réalisés et du volume des CEE attribués à l'opération. Cette contribution sera dans ce cas modifiée sur la base du même tarif et est estimée à XXXX €.

NET À PAYER TTC **XXXX €**

EXEMPLE DE NOTE DE DIMENSIONNEMENT

VOTRE LOGO

Note de dimensionnement

Informations Générales

Bénéficiaire **Madame XXXX XXXXXX**	
Adresse des travaux **15 RUE VOLTAIRE 80200 DOINGT**	
Surf. chauffée **120 m²**	H. s/plafond **2,50 m**
Parcelle cadastrale	Altitude **50,00 m**
Téléphone **06 12 34 56 78**	Type de radiateurs existants **Fonte**
E-mail **xxxxxxxxxxx0x@gmail.com**	Température d'eau **Moyenne Température**

Informations sur le matériel installé

Type de produit **Pompe à chaleur**	Marque **SAMSUNG**
Référence **SAMSUNG 12KW MONOPHASE/TRIPHASE**	

La T° extérieure de base correspond aux 5 jours les plus froids selon les statistiques météorologiques selon la norme NF EN 12831

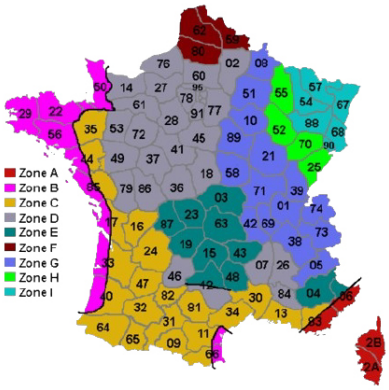

Zones									
Altitude	A	B	C	D	E	F	G	H	I
0 à 200m	-2	-4	-5	-7	-8	-9	-10	-12	-15
201 à 400m	-4	-5	-6	-8	-9	-10	-11	-13	-15
401 à 600m	-6	-6	-7	-9	-11	-11	-13	-15	-19
601 à 800m	-8	-7	-8	-11	-13	-12	-14	-17	-21
801 à 1000m	-10	-8	-9	-13	-15	-13	-17	-19	-23
1001 à 1200m	-12	-9	-10	-14	-17		-19	-21	-24
1201 à 1400m	-14	-10	-11	-15	-19		-21	-23	-25
1401 à 1600m	-16		-12		-21		-23	-24	
1601 à 1800m	-18		-13		-23		-24		
1801 à 2000m	-20		-14		-25		-25		
2001 à 2200m			-15		-27		-29		

Dimensionnement de l'appareil

Déperditions thermiques (en Watt) = Volume à chauffer en m3 X Coeff. de construction X (T° ambiante - T° extérieure)

Volume à chauffer **300,00m³**	T° ambiante souhaitée **19°**
Coeff. de construction **1,71**	T° extérieure de base **-9°**

Détermination du type de bâtiment	
Type de bâtiment (IP1, IP2, IG1, IG2, IG3) =	IP2
Détermination du K des murs	
K murs =	2
Détermination du K des toitures	
K toitures =	1,5
Détermination du K des planchers bas	
K planchers bas =	1,5
Détermination du G (Coeff. de construction)	
G (Coeff. de construction) =	1,71 [W/m3.K]
Détermination de la température extérieure de base : T° ext	
T° ext =	-9 °C
Détermination de ΔT	
ΔT = 19 - T° ext	ΔT = 28.0 °C
Détermination des déperditions	
Volume chauffé = (surface chauffée X hauteur s/plafond)	300,00 [m³]
Déperditions =	14 364,00 [W]

Les déperditions concernent les pièces du logement desservies par le réseau de chauffage, sans considération des éventuels autres générateurs présents.

Les déperditions du logement sont donc estimées à

XX XXX,XX Watts soit XX,XX KWs

Puissance définie du matériel à la T° de base

XX,XX KWs

Puissance à 60%
X,XX KWs

Puissance à 130%
XX,XX KWs

Taux de couverture par rapport aux besoins de chauffage à la T° de base (en %) :
(Puissance définie du produit x 100) / Déperdition du logement)

XXX %

Le dimensionnement correct du matériel à installer est de

XX,XX KWs

POUR XXXXX
SIRET : 01234567800012
XXXXX Xxxxx, Président

A : **XXXXXXXXXX**

LE : **10/07/2024**

SIGNATURE ET CACHET :

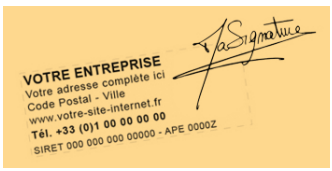

CRITÈRES DEVANT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR LE CADRE CONTRIBUTION

- Les informations générales du bénéficiaire
- Les informations sur le matériel installé
- Les informations sur le dimensionnement de l'appareil afin de générer un résulat correct du matéreil à installer
- Le cachet et la signature de l'entreprise

EXEMPLE DE CADRE CONTRIBUTION (1/2)

Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans le cadre de son partenariat avec la société PENSER MIEUX L'ÉNERGIE, agissant au nom et pour le compte de la société **ESSO S.A.F.**, la Société ..... s'engage à vous apporter:

☒ une prime d'un montant de ..... euros;
☐ un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de ..... euros ;
☐ un prêt bonifié d'un montant de ..... euros proposé par ..... au taux effectif global (TEG) de ..... % (valeur de la bonification = ... €) ;
☐ un audit ou conseil personnalisé, sous forme écrite (valeur = ...€) ;
☐ "un produit ou service offert : ..... d'une valeur de.....€
dans le cadre des travaux suivants :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur de type air/eau	BAR-TH-171	Conditions de la fiche CEE disponible sur https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie

au bénéfice de :
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
Téléphone / mail (optionnel): .....

Pour bénéficier de cette offre, le bénéficiaire s'engage :

1. A signer de bonne foi tous les documents faisant partie du dossier de demande CEE ;
2. A transmettre sans délai à l'installateur tout document nécessaire à la bonne constitution du dossier de demande de CEE visé par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;
3. Être propriétaire du logement achevé depuis plus de deux ans à la date d'engagement des travaux de rénovation;
4. Laisser libre accès au professionnel son logement pour lui permettre d'exécuter les travaux dans les règles de l'art;
5. Donner accès à son logement en cas de contrôle avant les travaux et après les travaux ;
6. A répondre à une enquête de satisfaction mandatée par PME ou un tiers ;
7. A ne pas demander d'autre contribution financière pour les mêmes travaux ;
8. A vérifier les informations contenues dans l'attestation sur l'honneur, fournie à l'issue des travaux.

Il est rappelé que, au titre de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public.

1/2

CRITÈRES DEVANT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR LE CADRE CONTRIBUTION

Le nom de la société de travaux — Le montant de la prime — Les cordonnées du bénéficiaire

EXEMPLE DE CADRE CONTRIBUTION (2/2)

Date de cette proposition : 10/07/2024

Signature du bénéficiaire
Précédée de la mention manuscrite
<< lu et approuvé >>

Lu et approuvé
10/07/2024

Signature et tampon du partenaire

VOTRE ENTREPRISE
Votre adresse complète ici
Code Postal - Ville
www.votre-site-internet.fr
Tél. +33 (0)1 00 00 00 00
SIRET 000 000 000 00000 - APE 0000Z

⚠ Faite réaliser plusieurs devis afin de prendre une décision éclairée. Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou de bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération

⚠ Seul le professionnel est responsable de la conformité des travaux que vous lui confiez. Vérifiez ses qualifications techniques et l'éligibilité des produits proposés avant d'engager vos travaux. Un contrôle des travaux effectués dans votre logement pourra être réalisé sur demande de PENSER MIEUX L'ÉNERGIE ou des autorités publiques

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

Numéro de téléphone du professionnel : 01 23 45 67 89

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : https://www.faire.gouv.fr

Tél. : 0 808 800 700 Service gratuit + prix appel

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L.611-1 du code de la consommation)

CMAP- Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris39
avenue Franklin D.Roosevelt
75008 PARIS
https://www.cmap.fr/

2/2

CRITÈRES DEVANT OBLIGATOIREMENT FIGURER SUR LE CADRE CONTRIBUTION

- La signature, la date et la mention "Lu et approuvé" du bénéficiaire
- Le cachet et la signature de l'entreprise
- Le numéro de téléphone du professionnel